

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0770

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Mions

objet : **Route de Corbas, entre le chemin du Charbonnier et la rue de la Libération - Travaux de requalification - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La route de Corbas, située entre le chemin du Charbonnier et la rue de la Libération, relie Mions à Corbas. Bien que desservant des zones d'habitations et un complexe sportif, elle est actuellement caractérisée par un aménagement favorisant des vitesses élevées en raison :

- de son aspect peu urbain et rectiligne,
- de la largeur de sa chaussée,
- de trottoirs réduits, voire inexistant sur certains tronçons.

Pour modérer la vitesse et améliorer cette voirie, sa requalification est envisagée, avec une organisation moins rectiligne et plus urbaine. Elle serait traitée en entrée de ville pour assurer une bonne identification du site avec la construction de trottoirs, de parc de stationnement et la plantation d'arbres d'alignement. Le coût total du projet est estimé à 1 870 000 €.

Circuit décisionnel : avis favorable du pôle politique des déplacements en date le 10 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de requalification de la route de Corbas, entre le chemin du Charbonnier et la rue de la Libération à Mions pour un montant de 1 870 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains - opération 0512 pour un montant de 1 870 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 20 000 € en 2002, 210 000 € en 2003, 1 000 000 € en 2004 et 640 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,